



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1414 du 4 OCTOBRE 2012

**Tous dans l'action et à Paris le 23 octobre
Pour l'emploi, les salaires, les missions
Aux Ministères de l'Ecologie et du Logement !**

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Déclaration CGT-FSU au CTM « Budgétaire » du 28 septembre 2012	3-6
4. Budgets 2013 du METL et du MEDDE : Effectifs et moyens de fonctionnement.. encore.. en baisse !	7-10
5. Réflexion sur l'évolution des missions à l'Etat : Attention danger !	11-12
6. Réunion du 1 ^{er} octobre Ministre/Syndicats sur le rapport CGEDD « bilan de la RGPP »	13-15
7. Bilan de la R.G.P.P. : Il faut enfin rompre avec l'austérité	16-17
8. Conférence environnementale : Il faut plus que des effets d'annonce	18-20
9. Lettre CGT : Garantie de rémunération des personnels transférés au S.N.I.A.-D.G.A.C.	21
10. Manifestation du 30 septembre contre le Traité Européen de stabilité	22
11. Le 4 octobre, porter nos exigences sur la décentralisation	23-24
12. Répartition des compétences : il faut des garanties sur les missions, le statut et la fiscalité	25-28
13. Tract fédéral : les retraités dans l'action le 11 octobre	29
14. Pétition UGFF sur l'abrogation du jour de carence	30-31
15. A.N.T. : Comité de Suivi du 24 septembre 2012	32-37
16. Pétition CGT : Ne ratifiez pas le Traité Européen	38



AGENDA

Vendredi 5 octobre 2012 :
réunion fédérale sur les B Technique

Vendredi 5 octobre 2012 : réunion plénière du CHSCT M

Lundi 8 octobre 2012 :
réunion UIT sur les infrastructures de transports

Mardi 9 octobre 2012 :
Journée européenne d'actions
« Politique industrielle-emplois »

Mardi 9 octobre 2012 : réunion du groupe de travail « outil syndical » FD des SP / UGFF

Mardi 9 octobre 2012 :
bilatérale CGT / DRH sur le CIGEM des Attachés

Mardi 9 octobre 2012 : groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 9 octobre 2012 :
bilatérale CGT / DRH sur la déconcentration

Mercredi 10 octobre à 9 h 00 : Secrétariat fédéral

Jeudi 11 octobre 2012 : Manifestations des retraités

Jeudi 11 octobre 2012 :
Commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 11 octobre 2012 : CT Central des DDI

Lundi 15 octobre 2012 : bureau de l'UGFF

Mardi 16 octobre 2012 :
Congrès du syndicat CGT de l'Administration Centrale

Mardi 16 octobre 2012 : groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 16 octobre 2012 :
réunion des groupes de travail FDSP / UGFF

Mercredi 17 octobre 2012 :
bureau de la CMFP du MEDDE

Jeudi 18 octobre 2012 : réunion de l'UFR

Vendredi 19 octobre 2012 :
audience CGT sur les Attachés avant la CAP

Lundi 22 octobre 2012 :
réunion des élus CGT CAP TSDD

Mardi 23 octobre 2012 : Actions et grève CGT-FSU à Paris aux Ministères de l'Écologie et du Logement

Mercredi 24 octobre 2012 : bureau fédéral

Jeudi 25 octobre 2012 : secrétariat de l'OFICT

Lundi 29 octobre 2012 : bureau de l'UGFF

Mardi 30 octobre 2012 : groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 31 octobre 2012 : secrétariat fédéral



INFOS BREVES



Action et grève le 23 octobre 2012 aux ministères de l'Écologie et du Logement

Chers camarades, nous vous informons qu'il y aura la semaine prochaine un numéro spécial du Courrier du Militant sur l'action de grève et de mobilisation avec une manifestation nationale à Paris pour la défense de l'emploi, des salaires et des missions au sein des ministères de l'Écologie et du Logement.

D'ores et déjà, vous pouvez consulter le dossier spécial qui est régulièrement actualisé sur le site de la Fédération à l'adresse suivante :
<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique610>



Sécurité sociale

Le PLFSS 2013 répond peu à l'urgence de justice sociale

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 s'inscrit dans la stratégie gouvernementale visant à limiter les déficits publics et sociaux à 3% du PIB dès 2013, dans la perspective d'un équilibre budgétaire à l'horizon 2017. C'est la fameuse « règle d'or » prévue par le projet de traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union Européenne, traité auquel la CGT est opposée à l'instar de la Confédération européenne des syndicats.

Le taux de croissance de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) est par suite particulièrement contraint, puisqu'il est fixé au même niveau que les années précédentes, soit 2,7%.



Contribution supplémentaire sur les revenus imposables des retraités

La solidarité intergénérationnelle OUI, l'impôt NON !

La Confédération et l'Union Confédérale des Retraités CGT, sont opposées au choix du gouvernement de créer une contribution supplémentaire de 0,15% sur les revenus imposables des retraités.

Selon le gouvernement, cette contribution servirait à financer la CSA (contribution de solidarité mise en place par le Gouvernement Raffarin après la canicule de 2003), puis, à partir de 2014, pour financer le futur projet de Loi sur la dépendance.

Ce qui revient à dire clairement que cette Loi sera financée par l'impôt et non par les cotisations sociales.

suite sur : www.cgt.fr



Comité technique ministériel « budgétaire » du 28 septembre 2012

Déclaration liminaire de la CGT et la FSU

Nicolas BAILLE

Secrétaire général de la FNEE-CGT

Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement,
Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Monsieur le secrétaire général des ministères,
Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

Nous avons aujourd'hui à débattre des orientations budgétaires du premier budget élaboré par le gouvernement de gauche. Depuis la rencontre du 7 septembre dernier sur l'agenda social, plusieurs événements renforcent les questions et revendications des personnels de nos ministères et établissements publics. Le calendrier s'accélère avec des décisions prises ou à venir sans que le temps de la concertation avec les représentants élus des personnels, ou même le temps de la simple consultation, soit respecté. **Nous vous demandons ainsi d'y prendre garde et de consulter toutes les organisations syndicales représentatives de vos ministères.**

Le projet de budget 2013 et le triennal 2013-2015 viennent d'être adoptés par le conseil des ministres de ce jour. Dans la foulée, le collectif budgétaire 2012 sera également transmis au Parlement et voté avant fin décembre. Et le 20 septembre, le gouvernement a publié sa **feuille de route sur la transition écologique**, à l'issue des travaux de la Conférence Environnement à laquelle la CGT et la FSU ont participé avec beaucoup d'autres.

Un **bilan de plusieurs années d'application de la RGPP** dans nos services et de nos politiques doit être établi par le CGEDD. Nous tenons à votre disposition celui de l'application de la RGPP dans les DDE devenues DDT ou DDTM, réalisé par deux chercheurs de l'ENTPE. Et chaque ministre doit remettre au Premier ministre ses propositions de réforme des services et des établissements publics. Enfin le 25 septembre, le Premier ministre et la ministre Marylise Lebranchu ont reçu un rapport des inspections générales de bilan de l'application RGPP. Nous vous **demandons une évaluation contradictoire de ces bilans pour nos services, missions et établissements.**

Par ailleurs, la CGT et la FSU s'opposent aux expérimentations en cours dans les deux régions entre les Préfectures et DDI dont on apprend qu'elles seraient gelées comme nous n'acceptons pas non plus les fusions de corps à marche forcée.

Dans les jours qui viennent, le Sénat organise les Etats généraux de la démocratie territoriale, dont le Premier ministre entend qu'ils lancent une nouvelle étape de **décentralisation (acte III)** avec adoption d'un projet de loi au conseil des ministres de janvier 2013. La CGT et la FSU affirme de nouveau que dans ce domaine aucune précipitation n'est justifiée. En tout état de cause, en l'absence d'un état des lieux contradictoires sur la répartition des compétences et d'une profonde réforme de la fiscalité, la CGT et la FSU ne peuvent qu'être opposées à toute nouvelle décentralisation.

Nous en venons à la question majeure des moyens humains et budgétaires pour mener à bien nos missions, améliorer nos conditions de travail, les déroulements de carrière, la reconnaissance des qualifications et un plan ambitieux d'engagements de formation ainsi qu'une action sociale digne de ce nom.

Vous en tenez-vous aux instructions de la direction du budget de diviser pas deux les enveloppes catégorielles et le gel des rémunérations ?

À notre dernier CTM et lors de rencontres au cabinet, **nous avons demandé que le schéma des effectifs, recrutements ministériels (SERM) des deux ministères et les plafonds d'emplois des établissements publics sous tutelle** fassent l'objet d'un examen approfondi. Le dossier de presse du PLF 2013 et du triennal 2013-2015, est remis ce jour sur table aux élus. Est-ce de la concertation ou de l'information ?

S'agissant des effectifs, - 2,5 % selon la lettre plafond ? Ou bien - 1,5 % dans les services et établissements publics de nos ministères (MEDDE et METL) comme vous l'avez dit le 7 septembre ?

Pour la CGT et la FSU, il faut savoir si vous considérez toutes nos missions comme non prioritaires, donc avec une baisse généralisée d'effectifs, qui s'ajoute à la dizaine de milliers d'emplois supprimés ces dernières années dans nos services dont certains ont attend une taille critique inconciliable avec le fonctionnement normal des organisations de travail

Nous ne l'acceptons pas aujourd'hui, pas plus qu'hier, car nos missions sont prioritaires pour répondre au quotidien de nos concitoyens, préparer l'avenir de nos territoires, mettre en œuvre le développement humain durable !

On lit par exemple, dans le rapport des inspections générales sur le bilan RGPP publié le 26 septembre, sur les suppressions d'effectifs MEDDTL pour la période **2009-2012 : - 5,8 % au titre du schéma d'emploi, - 7,7 % au titre des mesures RGPP** (tableau 7 p.47 et 48).

Ce qui veut dire qu'avec plus de suppressions RGPP...que de suppressions au schéma, le rapport affirme que le MEDDTL a « redéployé » en supprimant l'ingénierie publique concurrentielle et en faisant monter les effectifs des missions développement durable affirmation souvent entendue ici sans début de preuve.

D'abord, sur les chiffres du prétendu redéploiement, c'est en effet 1,9 % de 63 000 (moyenne annuelle du plafond d'emplois des 4 dernières années), cela fait tout de même près de 1400 agents qui auraient renforcé en quatre ans les missions développement durable. Or, ni les services centraux, ni les DREAL, ni le RST, ni les DDT/M n'ont constaté cela.

Idem pour les établissements publics de la partie eau et biodiversité du programme UPEB : les plafonds d'emplois sont en baissent malgré les nouveaux Parcs naturels ! Alors qu'en pensez-vous pour le PLF 2013 ?

Que désignent précisément les « missions développement durable » au sein de nos programmes et activités, qui seraient autant de priorités de redéploiement budgétaire ? La CGT et la FSU demandent une évaluation précise.

Le gouvernement a été investi après les législatives pour mettre en application les engagements du président de la république, en particulier celui de l'arrêt de la RGPP et d'une mise à plat du rapport Missions/Moyens.

Pour la CGT et la FSU, il est urgent, sur des budgets de plusieurs milliards d'euros pour les programmes des deux missions ministérielles, de faire des choix permettant des recrutements, le remplacement de tous les départs en retraite, de pourvoir les postes vacants, de titulariser les précaires... De permettre les évolutions de carrière et les droits à mutation. Nous vous demandons de privilégier l'augmentation des moyens humains et de fonctionnement courant de nos services, pour traduire en actes la rupture avec ce que les personnels et les services n'ont que trop subi depuis des années.

Par exemple, **plusieurs centaines de collègues des catégories C administrative et technique venant de tout le pays se sont rassemblés hier 27 septembre**, dans l'unité syndicale, après des mois de pétitions et d'actions, sur les blocages opposés à leur déroulement de carrière, pour réaliser de bien petites économies et diviser entre eux des agents de catégorie C qui n'accèderaient pas tous au 8ème échelon... Les annonces faites hier par le Cabinet doivent être mise en œuvre dans l'urgence !

Dans le maritime, à l'appel des services opérationnels et navigants **les agents seront en grève le 4 octobre prochain** pour dénoncer et ne plus accepter le non respect des garanties minimales sur le temps de travail et de repos, la non application du décret ISH et IHTS et la non reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité.

L'aggravation des situations de travail et de rémunération ainsi qu'une gestion des ressources humaines qui n'est pas à la hauteur engendrent de forte résistance du terrain.

Alors que pensez-vous pour le PLF 2013 de nos priorités par exemple : Entretien hivernal des Routes nationales et départementales, non prioritaire ? Alors qu'on sous-traite, on privatise, on a supprimé les parcs, les effectifs des DIR sont en difficultés pour l'exécution de leurs missions opérationnelles ce qui abouti au non respect des garanties minimales du temps de travail. **Inspection de sécurité des navires**, non prioritaire ? Pour transposer le paquet Erika III, on sous-traite l'inspection aux sociétés de classification liées aux armateurs, faute de vouloir embaucher des inspecteurs publics. Que pensez-vous des objectifs du mémorandum de Paris qui suppose le renforcement des contrôles de l'action de l'Etat du port et en mer. Idem pour l'enseignement maritime, lycées ou ENSM qui sont en situation dégradées faute de moyens et de lisibilité. **Relance de la voie d'eau**, non prioritaire ? On supprime une centaine de postes vacants dans les SN avant le transfert à VNF, et on subit le diktat du directeur du budget et de ses alliés pour ne pas embaucher des postes d'OPA pour la maintenance des installations fluviales, on recrute des précaires pour faire face aux besoins. Le plan de charge de VNF est étroitement lié à l'engagement budgétaire et à sa mise en œuvre de 840 M€ sur 2009-2013. Quelles sont vos priorités ? La productivité exigée dans le contrat de performance Etat/VNF ne doit pas se traduire par des suppressions de postes.

Mise en place effective des **10 Parcs Marins par l'AAMP** avant 2013 selon la loi Grenelle, non prioritaire ? Cette Agence a pu créer 3 Parcs marins à ce jour, sachez qu'elle a engagé 90 % de ses crédits annuels disponibles depuis fin juin et que s'agissant de la Mer d'Iroise, il faudra économiser pour passer la fin de l'année et s'y habituer en 2013. Pour la CGT et la FSU, nous revendiquons 25 ETP par Parc marin multiplié par 10 donc le compte n'y est pas pour dépasser le plafond imposé de 130 ETP ! Au **Parc national des Cévennes**, le directeur applique-t-il des consignes en gelant 6 postes sur les 86 ETP à sa disposition en 2013, contre 93 ETP en 2010 au nom de la solidarité avec les nouveaux Parcs, alors que tous ont élaboré ces derniers temps et doivent mettre en œuvre les nouvelles Chartes de gestion de leur Parc ? Dans ce même Parc, nous avons demandé votre intervention pour que le rapport de médiation, mise en place fin août par la DEB et le préfet sur le projet de réorganisation des services, soit communiqué aux élus et discuté : le CT et le CA d'octobre sont reportés !

Concernant le RST et notamment le futur CEREMA, dont vous ne remettez pas en cause le protocole d'accord, quelles sont vos priorités dans le PLF 2013 ? **Effectifs, moyens et organisation sont à restaurer dans l'urgence.**

L'ingénierie publique, non prioritaire ? Alors même que l'ATESAT est réduite à peau de chagrin, quelle réponse pour répondre aux missions d'égalité des territoires ? Quid des agents relevant de l'ADS, quels moyens dans le budget au service des collectivités ? Alors que **les missions relevant de l'urbanisme, du logement et de la ville** sont annoncées des programmes prioritaires sur le quinquennat.

S'agissant du transfert de la DSCR au ministère chargé de l'intérieur, ses modalités et ses conséquences possibles ne passent vraiment pas auprès des personnels de la direction comme des services déconcentrés. Il s'agit bien de garantir le maintien des rémunérations y compris indemnitaires des transférés, de garantir une mobilité choisie avec retour sur des postes aux ministères (METL ou MEDDE) pour les personnels. Il s'agit également de concerter sur les conditions de coordination des fonctions tenues dans les services entre circulation et éducation routière/sécurité et signalisation des infrastructures/réglementation et conception des véhicules. Nous attendons vos réponses.

La feuille de route gouvernementale suite de la conférence sur la transition écologique des 14/15 septembre annonce la création en 2013 au titre de la préparation de la loi cadre biodiversité, d'une Agence nationale Biodiversité, avec nomination d'un préfigurateur nommé d'ici fin octobre. Le vocable « moyens » est absent de la concertation annoncée sur « ses missions, son articulation avec les collectivités territoriales et les relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

Nous demandons en appui de nos 12 propositions faite à la table ronde biodiversité l'application de la loi Grenelle 1 : 300 M€ de crédits Etat pour la biodiversité en 2013 et non 280...dans votre projet de budget. Sur l'Agence Biodiversité, le discours présidentiel d'ouverture de la Conférence précise « sur le modèle de l'ADEME », en appui aux collectivités territoriales pour utiliser tous les instruments permettant d'atteindre nos objectifs. Nous disons sur l'Agence : attention, pas de redéploiement ou de fusion type RGPP ! Tâches nouvelles d'appui aux collectivités avec des moyens supplémentaires d'Etat, de l'ingénierie publique, du renforcement considérable du suivi des données du SINP. Ce n'est pas en affaiblissant nos DREAL, RST, DDTM sur ces sujets que l'on avancera. Comme nous l'avons dit avec d'autres, sur le sujet Agence Biodiversité, augmentation des moyens publics ou RGPP, il faut choisir ! L'annonce de 900 M€ supplémentaires pour le 10ème programme des agences de l'eau 2013-2018 (13,3 Md€ au lieu de 12,4 Md€ sur 2007-2012) va dans le bon sens. Mais vous devez savoir que ces budgets issus des produits des redevances des Agences sont acquittés à 80 % par les ménages usagers domestiques de l'eau !

Les emplois de l'ONEMA et des Agences de l'eau, qui sont financés sur un budget prélevé sur ces montants vont-ils baisser alors qu'il y a tant à faire et qu'il faut massivement recruter !

La CGT et la FSU appellent à la mobilisation nationale ministérielle du 23 octobre prochain, unitaire ouverte à tous. Pour gagner sur les revendications qui relèvent des deux ministères. Et l'après midi en convergence avec d'autres secteurs ministériels et des fonctions publiques pour les revendications de toute la fonction publique.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Le, 2 octobre 2012

BUDGETS 2013 du METL et du MEDDE : EFFECTIFS ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT... ENCORE... EN BAISSSE !

Le Projet de loi de finances 2013 des 2 ministères (METL et MEDDE) prévoit des diminutions d'effectifs et de moyens de fonctionnement des services de l'Etat, comme des établissements publics.

La séparation en 2 ministères conduit à deux programmes finançant les effectifs de chacun d'eux : la comparaison avec le budget 2012 en est rendue délicate, d'autant qu'une partie des effets 2012 du SERM est reportée sur 2013 (Schéma des effectifs et recrutements ministériels).

Ce projet de budget est marqué par la poursuite du mouvement de « débudgétisation des recettes », c'est-à-dire moins de crédits Etat financés par les recettes générales, et le recours accru au financement par des taxes affectées payées essentiellement par les ménages.

I - CHUTE DES EFFECTIFS : LES CHIFFRES

	2013	(pour mémoire 2012) LFI retraitée		2013
METL :	14 194	(14 676)	Etablissements Publics :	452
			(ANAH, ANRU, CGLLS, SGP)	
MEDDE :	38 566	(44 890)	Etablissements Publics :	23 164
			(une quarantaine)	
<u>Total Etat :</u>	52 760	(59 566)	<u>Total EP :</u>	23 616
Aviation civile : 11 025 (Budget annexe BACEA)		(11 123)	Etablissement public ENAC : 866 (Budget annexe BACEA)	

Le plafond d'emplois **2013 est de 52 760** (programme 217 réunissant les effectifs des programmes MEDDE et nouveau programme 337 ceux du MELT, en équivalents temps plein travaillé ETPT). Le secrétariat général est commun aux deux ministères. Le plafond d'emplois des **établissements publics est de 23 616** ETPT.

II- La chute 2013 des effectifs ne doit pas être minorée par nos ministres !

Au CTM du 28 septembre, les ministres Cécile Duflot et Delphine Batho ont affirmé avoir obtenu de Matignon une baisse limitée à - 1,5 % dans les services de l'Etat, mais de - 2,5 % dans les établissements publics qui « ont été mieux traités que les services de l'Etat ces dernières années... »

Mais les chiffres ne montrent pas cela... Si l'on part du plafond 2012 pour les services de l'Etat en budget retravaillé selon les nouveaux périmètres ministériels (**59 566 LFI retravaillée**), en retirant les transferts à VNF provenant des Services Navigation (estimés à **4231** au 1^{er} janvier 2013), l'application du **1,5 % donnerait une baisse de 830...**

Or la diminution 2013/2012 est de - 1 276 sur les services Etat, donc plus sévère que le - 1,5 % (- 662 METL et - 614 MEDDE) et de - 474 dans les établissements publics. Et la diminution totale 2013 est de 1750 ETPT.

Et pour les établissements publics, la ministre n'a pas démenti notre analyse : avec - 2,5 % /an sur le triennal 2013-2015, la norme RGPP du non remplacement d'1 départ à la retraite sur 2 devient ... « 1,5 non remplacement sur 2 ». Surtout, évitez de le dire !

La comparaison avec les plafonds d'emplois ministériels (hors établissements) sur cinq années est édifiante. 2009 : **69 828**, 2010 : **65 863**, 2011 : **62 371**, 2012 : **59 566**, 2013 : **52 760**. Soit : **17 000 postes supprimés en 5 ans.**

Les effectifs de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sont à **363 ETPT** (programme 181). 2 ETP en plus malgré l'ampleur des tâches en cours sur les installations nucléaires de base (avec les audits de sûreté et leurs suites), sur la radioprotection dans les installations médicales, industrielles. Comme en 2012, des renforts IRSN vont-ils combler les « trous » de l'ASN, autorité indépendante ?

Les effectifs inscrits au BACEA 2013 (budget annexe **contrôle et exploitation aériens correspondant à l'essentiel de la DGAC**) sont à **11 025 ETPT**, en **baisse de 584 postes sur les trois dernières années.**

III- Entre plafonds d'emplois et postes réels : des écarts...

Sur le terrain, la dégradation du rapport missions/moyens est aggravée par trois facteurs :

- le plafond comporte **4785 ETPT** (en 2012, 5.520) **qui ne sont plus en fonction dans les services de l'Etat** (action 22 - postes des services transférés aux collectivités territoriales - en application des lois de transferts de parties du réseau routier national, de voies d'eau, d'infrastructures portuaires (13 août 2004 et 4 août 2008 LME) et des Parcs départementaux de l'Equipeement (26 octobre 2009). Cela préserve l'exercice du droit d'option des agents transférés entre la fonction publique territoriale et celle de l'Etat. Mais cela « dégonfle » d'autant la réalité des effectifs affectés aux missions Etat. Ce chiffre serait « ajusté » par amendement gouvernemental en cours de discussion parlementaire...
- **l'absence de concours de recrutements** pendant 1, 2 ou 3 années dans certains corps, le **nombre élevé de postes vacants** dans certains services secoués par des réorganisations RGPP continues imposés d'en haut, contribuent à des effectifs réels inférieurs aux plafonds d'emplois théoriques. Un exemple ? Au CTM du 28 septembre, la ministre a précisé que seraient transférés à VNF au 1^{er} janvier 2013 les « **postes occupés des services navigation** ». Elle n'a pas répondu à notre interpellation : « vous décidez donc **de supprimer 151 postes vacants** (à ce jour),

soit une diminution supérieure à la dernière vague prévue de RGPP dans les SN (- 121 sur un montant de suppression de 271 en 3 ans), dont vous dites que vous l'arrêtez au nom de la relance de la voie d'eau ? Vous devez transférer tous les postes budgétaires ! »

- le bilan des réductions d'emplois 2009-2012 **du rapport des inspections conjointes sur la RGPP** (26 septembre 2012) établit pour le MEDDTL les chiffres et les commentaires suivants : - **5,8 % au titre du schéma d'emploi**, - **7,7 % au titre des mesures RGPP**. *Ce ministère réalise un peu moins de suppressions que le potentiel des suppressions RGPP, « ce qui traduit des redéploiements de montée en puissance des missions relatives au développement durable » (p. 47 et 48).* Cet écart de 1,9 % d'effectifs redéployés, cela ferait environ 1200 agents/an (**4800 ETP**) qui auraient renforcé en 4 ans les DREAL, DDT/DDTM et les CETE sur les missions environnement. **Or, nous n'avons jamais vu de tels renforts ! Qui fait croire cela aux inspections générales et aux ministres ?** Il est vrai que le rapport CGEDD de contribution bilan RGPP au rapport des inspections conjointes est assez vague... Pour les effectifs « MEDDE et MELT environ 60 000 agents à eux deux » (en vérité 52 760 prévus en 2013), « les objectifs de réduction d'emplois, environ 1300 au PLF 2013, vont se rapprocher des volumes prévus de départ en retraite (1600 en moyenne 2013-2017) » (p. 11). Ce rapport préconise un « contrat quinquennal d'embauches » de 4 à 5 000 sur 5ans, « en augmentant de façon conséquente les flux de départs : il faut arriver à 10 à 11 000 départs (dont 7500 à 8000 départs en retraite) si l'on veut supprimer 6000 postes en cinq ans ». Et le rapport suggère de « porter la politique d'essaimage de 150 à 200 par an actuellement à 500 à 700 par an demain ».

La situation est ainsi particulièrement difficile pour les effectifs des DDT/M, qui sont bien la plus forte variable d'ajustement des suppressions d'emplois. Ainsi le plafond d'emplois des DDI consacrés en 2012 aux missions MEDDE et METL est limité à **19.376**. Le plafond d'emplois des **services régionaux et interrégionaux est de 26.270 (DIR, DIRM, DREAL, CETE, SN...)**.

IV- PERTES DE POUVOIR D'ACHAT - FAIBLESSE DES MESURES CATEGORIELLES – ACTION SOCIALE EN BAISSSE

Les dépenses de personnel sont en baisse. Les pertes de pouvoir d'achat sont organisées avec les effets bas salaires, petit « coup de pouce » au SMIC de 2 % en juillet 2012 (3,4 M€ année pleine 2013) et la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat 4,3 M€, qui provisionnait 1 M€ en 2012... Au regard de 2012, la **masse salariale 2013 baisse de 7,3 % au MEDDE** (2 235 M€) et est réévaluée de **0,5 % au METL** (816,1 M€).

Au titre des « mesures catégorielles » 2013, un total de **24 M€ (24 M€ en 2011)** avec une répartition à « concerter » avec les représentants des personnels, incluant :

- **18 M€ de mesures catégorielles**, « pour les corps de catégorie C en priorité » a dit la ministre au CTM du 28 septembre et un reliquat pour les corps de B,
- Le financement des repyramidages d'emplois initiés en 2011 ne serait plus pris sur l'enveloppe dite catégorielle mais sur la masse salariale,
- Par ailleurs **6 M€** sont prévus sur ces 24 M€ pour les enveloppes de primes des agents en restructuration de services la suite des réorganisations...

Les crédits **d'action sociale des agents** des 2 ministères sont en **baisse de 4,21 %** (20,7 M€ au lieu de 21,61 en 2012) : postes principaux 9,2 M restauration, 2,8 M enfants, 5,3 M de subventions aux actions sociales notamment des associations des personnels.

V- LES BAISES D'EFFECTIFS PAR PROGRAMME

Dans le détail, les effectifs consacrés aux différents programmes en **2013** baissent sur 4 ans de la manière suivante, sauf en ce qui concerne certains programmes. Pour le METL, il n'est pas possible de répartir les 12 238 ETPT entre les actions Urbanisme et celles concernant Logement et hébergement, 1956 ETPT étant affectés aux fonctions support de ces actions, par choix de globalisation du projet de loi de finances à ce stade.

		PLF 2013	PLF 2012	PLF 2010	2013/2012
Conduite et pilotages des politiques - <i>Programme</i> 217	MEDDE	8433	10525	11480	-136
Conduite et pilotages des politiques - <i>Programme</i> 337	METL	1956			
Infrastructures et services de transports		11657	16173	22808	-285
<i>En 2013 : - 4231 ETPT des SN et DDT vers l'EPA VNF</i>					
Sécurité et circulation routière	MEDDE	732	2286	2334	-28
Majorité des effectifs sur Budget Intérieur (programme sécurité)	Intérieur	1526			
Sécurité et affaires maritimes	MEDDE	2959	2892	3228	67
Paysages, Eau et Biodiversité	MEDDE	3144	12609	13187	
Urbanisme, Aménagement, Logement et Habitat	METL	% de 14194			
Ce % est à ce stade inconnu					
Logement et Hébergement	METL	% de 14194	3370	3101	
Ce % est à ce stade inconnu					
Recherche, Action scientifique et technique	MEDDE	2442	2486	2478	-44
Prévention des risques	MEDDE	3199	3209	3073	-10
Transfert et décentralisation	MEDDE	4785	5520	599	-735
Energie, climat et après mines	MEDDE	791	825	818	-34
Transports Aérien (hors BACEA)	MEDDE	42	30	703	12
Autorité de sûreté nucléaire (ASN)	MEDDE	363	361	361	2
CNDP (Commission Nationale des Débats Publics)	MEDDE	7	7	7	0
ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aériennes)	MEDDE	12	12	12	0



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site web: www.equipement.cgt.fr

Attention danger !

Réflexion sur l'évolution des missions et de l'organisation de l'Etat

Un article d'*Acteurs publics* du 20 septembre 2012 révèle [un courrier du 1^{er} août du Premier ministre Jean-Marc Ayrault](#) qui donne jusqu'au 21 septembre à la ministre de la Réforme de l'État, Marylise Lebranchu, pour synthétiser les propositions de réorganisation suggérées par les autres ministres et susceptibles de dégager des économies. Des sujets qui seront débattus lors du prochain "séminaire de l'action publique".

Le portefeuille ministériel de la Réforme de l'État a beau être sorti du giron de Bercy, le sujet demeure au cœur des enjeux budgétaires. La preuve : la remise de l'audit sur la Révision générale des politiques publiques (RGPP) à la ministre de la Réforme de l'État, Marylise Lebranchu, tombe le 25 septembre, soit trois jours avant la présentation du projet de loi de finances en Conseil des ministres, le 28 septembre.

C'est aussi la semaine prochaine (24 au 28 septembre) que devrait avoir lieu le fameux "séminaire de l'action publique" annoncé par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault en juillet et qui vise autant à préparer le projet de loi de décentralisation qu'à envisager des réorganisations des services de l'État susceptibles de dégager des économies.

Dans ce courrier daté du 1^{er} août, Jean-Marc Ayrault lie la stabilisation des dépenses dans le budget pluriannuel 2013-2015 aux "réformes structurelles". Il demande à ses ministres de réfléchir aux "missions qui doivent rester de la responsabilité de la puissance publique" et de faire des "propositions de réorganisation de l'action publique". Les ministres sont en particulier invités à distinguer les politiques qui ont vocation à demeurer dans le giron de l'État de celles qui peuvent être transférées aux collectivités locales.

À charge ensuite pour la ministre de la Réforme de l'État, Marylise Lebranchu, de synthétiser l'ensemble dans un document qu'elle doit remettre au Premier ministre le 21 septembre. "Étant donné la rapidité du délai, je ne serais pas étonné que les ministères aient ressorti de leurs tiroirs tous les projets de la RGPP qui n'ont pas pu être mis en œuvre sous Sarkozy", ironise un haut fonctionnaire.

Soucieux de limiter les suppressions de postes dans les directions départementales interministérielles, Jean-Marc Ayrault appelle toutefois ses ministres à "conserver au niveau départemental, sur lequel les réductions d'effectifs se sont jusqu'à présent concentrées, des moyens d'action suffisants". Il rappelle les prérogatives de chacun des échelons administratifs de l'État : aux administrations centrales la conception et l'évaluation des politiques publiques, aux directions régionales l'adaptation des mesures aux spécificités locales et aux directions départementales leur mise en œuvre.

Commentaire de la FNEE-CGT

La Fédération nationale CGT Equipement-Environnement (FNEE-CGT) interpellera la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) Delphine Batho sur ce sujet lors du Comité technique ministériel « Budgétaire » qu'elle présidera le 28 septembre après-midi dans la foulée du Conseil des ministres qui aura eu lieu le matin.

Comment ne pas faire le lien avec [la réunion qui avait eu lieu le 27 juillet](#) et où le Cabinet du Premier ministre avait donné son feu vert au lancement, d'ici la fin de l'année, d'expérimentations dans les préfetures et les directions départementales interministérielles (DDI) de deux régions.

La FNEE-CGT avait dénoncé cette expérimentation et interpellé la ministre Delphine Batho lors de [la table ronde sociale du 7 septembre dernier](#). La ministre nous avait fait savoir qu'elle avait précisé à la ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat Marylise Lebranchu qu'elle n'y était pas favorable : « *il y a besoin d'une pause dans les réorganisations et je souhaite maintenir des services au niveau départemental* ».

Plus que jamais [l'appel CGT et FSU à l'action et à la grève](#) en territoire avec un grand rassemblement national à Paris devant les ministères le 23 octobre pour peser sur les négociations qui vont s'ouvrir et défendre nos emplois et missions dans les arbitrages interministériels est d'actualité. Les ministères de l'Ecologie et du Logement ne doivent pas être la variable d'ajustement !

Un « acte III » de décentralisation est d'ores et déjà en route, dans un calendrier extrêmement resserré. La CGT affirme de nouveau que dans ce domaine aucune précipitation n'est justifiée. En tout état de cause, en l'absence d'un état des lieux contradictoire sur la répartition des compétences et d'une profonde réforme de la fiscalité, la CGT ne peut qu'être opposée à toute nouvelle décentralisation.

**Tous dans l'action avec un grand rassemblement national à Paris
devant les ministères le 23 octobre !**

[Consultez le dossier complet \(régulièrement actualisé\) sur le site de la FNEE-CGT](#)



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

**Réunion du 1^{er} octobre 2012 Ministre / Syndicats
de présentation du [rapport du CGEDD](#)
« *Bilan de la RGPP et conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat* »**

Ministère :

Delphine Batho, Ministre de l'écologie ; Pierre Cunéo, Directeur de Cabinet ; Paquita Morellet-Steiner, Directrice adjointe de Cabinet ; Alexis Masse, conseiller pour la ville et l'égalité des territoires au Cabinet de Cécile Duflot ; Christian Leyrit, Vice-président du CGEDD ; Hélène Eyssartier, DRH/SG et les 4 Ingénieurs généraux qui ont établi le rapport.

Syndicats :

CGT : Nicolas Baille ; Jean-Marie Rech ; Maurice Barla. 3 FO ; 3 CFDT ; 3 UNSA et 2 FSU.

La ministre et les rapporteurs du CGEDD ont présenté aux organisations syndicales, [la contribution du CGEDD](#) à la mission d'inspections (IGA-IGF-IGAS) sur le bilan de la RGPP au ministère de l'écologie.

Ce rapport fait un certain nombre de constats : la RGPP a été faite avec une vision purement comptable, sans réflexion sur les missions et sans y associer l'encadrement du ministère. Aussi, le rapport propose de donner la responsabilité aux ministres de conduire les évolutions dans leur ministère : « *...la RGPP s'est aussi traduite par une extrême centralisation de la décision. Il y a donc un meilleur équilibre à trouver pour permettre aux Ministres de conduire, sous leur responsabilité, les évolutions nécessaires dans leur ministère.* ».

De même, le ministère a vécu un nombre important de réformes tant en Administration centrale qu'au niveau déconcentré avec la mise en place des DREAL, des DIR et des DDT-M. Aussi, le rapport préconise une pause nécessaire dans les réformes.

Le rapport attire l'attention sur le niveau départemental (DDT) : « *pour diverses raisons, il existe une perte d'attractivité des DDT, une perte de matière grise à ce niveau, et des problèmes de masse critique Cette situation, si elle devait perdurer, ne serait pas sans générer rapidement de très grandes difficultés pour traduire concrètement les politiques ministérielles sur le terrain lorsque, comme fréquemment, le niveau départemental est le niveau le plus pertinent pour le faire.* ».

Le rapport pointe également la nécessité d'arrêter l'inflation des textes législatifs et réglementaires et de résister à la tentation du mécano administratif permanent.

Sur les effectifs, le rapport propose d'avoir une réflexion « ambitieuse » autour d'un contrat quinquennal d'embauches. Le rapport, conscient de la baisse d'effectifs passée et à venir, insiste pour une stratégie d'« essaimage » des catégories A mais également B et C vers l'extérieur du ministère pour ainsi pouvoir alimenter un volume d'embauches plus élevé.

Concernant les missions, sur l'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle, le rapport considère : *« que le pilotage opérationnel de la mesure a atteint les objectifs qui lui étaient assignés: le dialogue avec les collectivités et avec l'ingénierie privée a été mené sans difficulté notable ; les fins de contrat délicates ont été prises en charge avec soin (au prix parfois d'un léger décalage de certains délais), etc. ».*

Enfin, le rapport pointe très clairement un sentiment généralisé de mal-être des personnels à tous les niveaux et le besoin de redonner du sens.

La CGT est intervenue pour dire que sur plusieurs points elle rejoint les constat pointés dans le rapport. Cependant, le rapport fait l'impasse sur le RST, les DIRM et Etablissements publics ce qui pose problème. Plus globalement, le CGT considère ce rapport comme « léger » dans son contenu (au regard [du rapport des 3 inspections IGA-IGF-IGAS](#)).

Sur les missions nous avons exprimé nos doutes et réserves concernant les redéploiements suite à l'arrêt de l'ingénierie publique concurrentielle. Nous avons également émis nos plus grands doutes sur l'efficacité d'abandon de cette mission par rapport aux collectivités territoriales. La CGT a demandé d'avoir rapidement une réunion sur le devenir des missions IP, ATESAT, ADS, l'urbanisme notamment pour répondre aux besoins des Collectivités.

Sur les effectifs, la CGT a dénoncé les arbitrages budgétaires : - 614 ETP pour le MEDDE ; - 662 ETP pour le METL et - 474 ETP pour les EP soit - 1750 ETP au titre de 2013 !

Aussi, la CGT a demandé une réunion sur le schéma des effectifs et recrutements ministériels (SERM) et des Etablissements publics afin d'y voir clair sur le rapport missions/suppressions d'effectifs. Plus globalement, il y a besoin de faire une mise à plat du rapport missions/moyens.

Concernant l'arrêt des réformes, la CGT prend acte mais demande à la ministre si les expérimentations dans deux régions Préfectures-DDI sont stoppées.

Suite aux interventions des autres organisations syndicales, la ministre et les rapporteurs du CGEDD répondent :

Ce rapport n'est qu'une contribution car les délais étaient extrêmement courts (15 jours), il fallait le rendre pour fin juillet. Aussi, il y a des manques sur des services et EP. Sur les missions, le rapport s'est cantonné aux aspects ré-organisationnels mais pas sur l'efficacité des mesures.

Sur les aspects GRH, conditions de travail,...la ministre convient qu'il faut traiter ces sujets, elle renvoie à l'agenda social ministériel. Sur les missions : IP, ATESAT, ADS, il est confirmé une réunion entre le MEDDE et METL rapidement.

La ministre confirme qu'il a eu un arbitrage et décision de stopper le projet d'expérimentations Préfectures-DDI.

La ministre nous informe que suite au séminaire gouvernemental qui aura lieu l'après-midi même et qui doit faire le point suite au rapport RGPP rendu au 1^{er} ministre le 25 septembre, la ministre aura son cadre de discussion. Elle propose d'avoir de nouveaux échanges avec les organisations syndicales afin d'établir une nouvelle stratégie ministérielle (déclinaison missions-moyens).

Commentaires CGT

Ce rapport pointe des situations de mal-être liées aux différentes réformes et réorganisations. Il insiste sur la nécessité de préserver le niveau départemental (DDT-M) pour la mise en œuvre des politiques ministérielles. Il pointe également une perte de sens du fait de l'absence de perspectives « techniques » liées à la vision comptable des réformes. Il propose un contrat quinquennal d'embauches. Enfin, le rapport rappelle le besoin de faire une « pause ».

Cependant, rien ou si peu n'est dit sur le rapport missions-moyens. Le PLF 2013 acte des suppressions importantes d'effectifs d'au moins 1700 ETP.

Pour la CGT, il y a urgence à se mobiliser pour peser sur les négociations à venir tant au niveau des ministères de l'Ecologie et du Logement qu'au niveau de la fonction publique, du 1^{er} ministre et des discussions parlementaires.

Pour peser sur nos revendications en terme d'emplois, de missions et de rémunération, il faut se mobiliser le 23 octobre prochain.



Communiqué

Bilan de la RGPP

Il faut enfin rompre avec l'austérité

Un rapport sur le bilan de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) vient d'être remis au Premier ministre le 25 septembre. Ce document, rédigé par les inspections générales de l'Administration, des Finances, des Affaires Sociales, concentre ses critiques sur la méthode retenue par le Gouvernement Fillon pour mener la RGPP.

Comme la CGT l'a dénoncé à de multiples reprises, la RGPP a été conduite avec brutalité sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Motivée pour l'essentiel par un objectif d'économie à court terme, elle s'est traduite par des dizaines de milliers de suppressions d'emplois avec pour conséquences des abandons de missions, le creusement des inégalités territoriales, l'accroissement de la désertification et une baisse de la qualité du service public. Les réorganisations de service menées à la hussarde ont affecté gravement les conditions de travail des agents et perturbé de façon durable le service rendu aux usagers.

Si les rapporteurs pointent un certain nombre de dysfonctionnements - en particulier, l'absence de dialogue social - et relativisent le niveau des économies réalisées pour les finances publiques, ils concluent cependant qu'il convient « en premier lieu d'achever les mesures RGPP en cours sauf exception ». Loin de remettre en cause les fondements de la RGPP, ils considèrent qu'« il n'est plus possible de fonder la recherche d'économie sur le seul champ de l'Etat » et préconisent de « lancer une revue des politiques impliquant tous les acteurs (collectivités territoriales, organismes de protection sociale) ».

Par un communiqué de presse, le Premier Ministre annonce qu'en s'appuyant sur les recommandations de la mission, le gouvernement engage « une nouvelle politique de modernisation » qui vise notamment à « la définition des priorités des administrations afin d'assurer l'adéquation de leurs moyens à leurs missions ». Un séminaire gouvernemental se réunira le 1er octobre pour définir la feuille de route de ce projet qui « sera étroitement articulé avec la nouvelle étape de décentralisation ».

Sur ce sujet, la ministre Marylise LEBRANCHU déclare par ailleurs que le texte de loi, qui devrait également porter sur la réforme de l'Etat, « est écrit (...) est prêt ». Dans le même temps, le projet de loi de finances 2013 qui sera présenté au conseil des ministres vendredi prochain prévoit, plusieurs milliers de nouvelles suppressions d'emplois dans les ministères dit non prioritaires et le gel de la masse salariale des agents de l'Etat.

Loin de correspondre à l'arrêt de la RGPP promis par le président de la République, ces annonces laissent augurer de la poursuite des orientations prises par le précédent gouvernement en matière d'action publique.

La CGT réaffirme au contraire que la Fonction publique et les services publics ne constituent pas une charge pour la société, qu'il conviendrait de réduire pour permettre un équilibre des comptes publics. A rebours des politiques d'austérité qui sont conduites au niveau de l'Union européenne, il faut, au contraire, renforcer les moyens de l'intervention publique, au service de la cohésion républicaine et du développement économique et social.

Cette exigence sera, avec d'autres, au cœur de la journée d'action du 9 octobre sur les enjeux de la politique industrielle.

Pour la CGT, toute nouvelle réforme de l'organisation de l'action publique, dans ses dimensions nationale et territoriale, doit nécessairement être précédée de bilans contradictoires de la RGPP et des actes I et II de la décentralisation associant les usagers, les élus et les organisations syndicales.

Dans le cadre de sa campagne Services publics, la CGT, avec ses organisations professionnelles et territoriales, œuvrera résolument en ce sens et demande au gouvernement de créer les conditions de cet indispensable débat public avant d'engager toute nouvelle réforme.

Montreuil, le 27 septembre 2012



Développement humain durable

Conférence environnementale : il faut plus que des effets d'annonce

Porteuse du concept de développement humain durable, la CGT a participé à la conférence environnementale avec la volonté de contribuer à des avancées en matière de lutte contre le changement climatique, de respect de la biodiversité, de responsabilité sociale et environnementale des entreprises et en matière de santé environnementale.

Après une préparation très laborieuse, cette conférence a donné lieu à des annonces importantes, particulièrement en matière d'énergie. La CGT entend donner son point de vue sur les annonces principales et sur la feuille de route qui vient d'être publiée par le gouvernement.

Transition énergétique : Les annonces en matière de transition énergétique se sont voulues fortes mais ne manquent pas d'interroger, et sur la méthode, et sur le fond.

Sur la méthode, on nous annonce l'arrêt en 2016 de la centrale de Fessenheim, tout en affichant l'ambition de réduire nos émissions de CO2 et tout en ouvrant un débat national sur la transition énergétique. La CGT a critiqué ce procédé qui ne crédibilise pas la volonté affichée d'ouvrir un réel débat sur l'énergie et jugé précipitée la fermeture. La nomination d'une personnalité chargée de la reconversion du site de Fessenheim ne répond pas aux enjeux de la transition énergétique. L'avenir de cette centrale doit rester dans le débat qui s'ouvre tant au regard des enjeux climatiques qu'au regard des questions industrielles et d'emploi.

Sur le fond, la CGT a fortement insisté lors de la conférence sur la nécessité d'avoir une vision bien plus large que la production et la consommation d'électricité, l'habitat et les transports constituant des enjeux majeurs. Seule l'insistance de la CGT a permis d'inscrire clairement les transports dans le débat sur la transition énergétique. Et sur l'habitat, l'annonce de la rénovation thermique d'un million de logements par an, qui va dans le bon sens pose la question des moyens réels dégagés pour un plan de cette hauteur en matière de financement (27 milliards par an) en pleine cure d'austérité budgétaire. De même, en matière d'organisation sociale et industrielle de la filière la CGT souligne qu'il faut traiter le déficit d'emploi et de formation comme le niveau élevé de sous-traitance et de TPE dans le secteur de la construction ou sévissent des conditions de travail parmi les plus pénibles.

La CGT prendra toute sa place dans le débat particulièrement complexe qui s'annonce sur la transition énergétique afin de faire valoir plusieurs exigences : bilan de la déréglementation du secteur énergétique et nécessité d'un pôle public, mise au premier plan de la lutte contre le changement climatique qui nécessite de promouvoir les économies d'énergie et les énergies

non carbonées, réorientation du système de transports. Enfin, la CGT sera particulièrement vigilante face à la volonté affichée par les régions de devenir autorités organisatrices en matière d'énergie, ce qui laisse entrevoir un risque d'éclatement du service public.

Fiscalité et financement : La CGT a revendiqué une réforme de la fiscalité plus favorable à l'environnement dans le cadre d'une réforme d'ensemble visant plus de justice. La CGT considère que la question de la fiscalité environnementale doit être traitée dans le cadre de cette réforme d'ensemble. Elle a contesté l'approche qui privilégie le « signal prix » comme mode de régulation de la demande et la volonté de faire croître massivement la fiscalité « écologique ». L'idée avancée par le MEDEF et combattue par la CGT de transférer des cotisations sociales vers la fiscalité écologique n'est pas reprise par la feuille de route gouvernementale. La CGT en prend acte !

La CGT a défendu une conception de l'outil de financement des investissements nécessaires à la transition écologique fondée sur un pôle public financier. La BPI en cours d'élaboration pourrait en être un élément majeur, notamment pour la rénovation thermique des logements, à condition de l'appuyer sur une centralisation plus importante des fonds de l'épargne réglementée à la CDC.

La CGT a aussi défendu l'internalisation des coûts externes, notamment en matière de transports et un bilan critique sur le système d'échange de quotas d'émissions de CO2 (système ETS) dont il faut engager la révision en profondeur au plan européen.

Biodiversité : Les propositions qui ont été portées par la CGT en matière de biodiversité exigeant le respect des engagements des Grenelles de l'Environnement et de la Mer et les moyens correspondants ont été très largement reprises par le rapporteur, notamment celle prévoyant de porter le budget du Ministère de l'Ecologie en la matière à 300 millions d'euros dès 2013 et que l'eau soit l'un des thèmes de la conférence environnementale de 2013. Le bilan de la politique de l'eau, y compris celui des utilisations et des pollutions agricoles, pourra ainsi être débattu pour décider des réorientations nécessaires. Mais la seule annonce de moyens supplémentaires de la feuille de route biodiversité, un milliard d'euros sur 6 ans pour les agences de l'eau, sera payée à 80% par les ménages. Par ailleurs, la demande de la CGT de revenir sur le contrat productiviste d'exploitation des forêts publiques Etat-ONF signé fin 2011 sous l'ère Sarkozy a été rejetée. Et l'annonce d'une agence nationale de la biodiversité présente des dangers de redéploiement et d'externalisation, car elle ne s'accompagne pas de moyens nouveaux pour répondre aux demandes d'appui technique des territoires. La feuille de route prépare les esprits à la fusion d'établissements spécifiques, en se basant sur leur seule petite taille sans un mot sur leurs faibles moyens. Le besoin d'ingénierie publique en matière de développement durable existe et il est temps d'y répondre.

Santé et environnement : une révision du plan national est annoncée et la feuille de route gouvernementale qui prévoit de renforcer la lutte contre les atteintes à la santé par les rejets nocifs dans l'environnement et la bonne articulation entre santé publique, santé environnementale et santé au travail est positive. Cette feuille de route demande au patronat et aux syndicats de « prendre en compte les questions de santé au travail et de risques environnementaux » dans les négociations interprofessionnelles en cours sur les institutions représentatives du personnel. La CGT ne peut se satisfaire de cette demande vague qui ne fixe pas l'objectif explicite d'attribuer aux CE et aux CHSCT de réels pouvoirs d'intervention en matière d'environnement. Comme le patronat y est foncièrement hostile, on ne risque pas d'aller au-delà de la Loi Grenelle 1 votée sous l'ère Sarkozy qui prévoit elle le principe d'une

négociation et les modalités de mise en œuvre de ces compétences. Or, il serait logique que 30 ans après les Lois Auroux, le gouvernement actuel ajoute ces nouvelles prérogatives aux IRP sans le conditionner au bon vouloir des employeurs.

Gouvernance et responsabilité sociale des entreprises : la création d'une plate-forme d'actions globale sous le pilotage du premier ministre va dans le bon sens. Mais on se demande pourquoi est créée parallèlement une mission pour « préparer une nouvelle étape dans le déploiement des démarches de RSE », d'autant que les propositions attendues portent « en particulier sur les mécanismes de notation sociale » sur lesquels la CGT est très dubitative. La CGT se félicite de l'annonce de la révision du décret d'application de l'Article 225 de la Loi Grenelle 2 sur la transparence des entreprises tout en regrettant qu'il s'agisse d'une révision à minima (suppression de la distinction coté/ non coté). Rappelons que les demandes conjointes des ONG et des syndicats, portent également sur les indicateurs sociaux et environnementaux, qui ont été amputés par rapport à la loi NRE votée en 2001.

Cette conférence, soulève des questions en matière de méthode et d'objectifs, mais c'est sur les moyens que les interrogations sont les plus fortes. Les salariés doivent dans ce domaine comme sur les suites de la conférence sociale s'emparer du débat et porter leurs exigences en faveur d'un nouveau modèle de développement créateur d'emploi et plus respectueux de la planète.

Montreuil, le 21 septembre 2012



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Madame Delphine Batho
Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : Garantie de maintien du niveau de rémunération des personnels des DDT(M) transférés au sein du SNIA -DGAC

Madame le ministre,

Dans le cadre de la réorganisation des services de notre ministère dans le domaine aéroportuaire (transfert au MINDEF ou à la DGAC des subdivisions bases aériennes de DDT(M) au 1er janvier 2011 pour la métropole et la Corse ou 1er janvier 2012 pour l'Outre Mer), une partie des agents ont perdu une partie de leur rémunération (perte d'astreintes ou d'heures supplémentaires pour les OPA et personnels d'exploitation, de la prime dite Gayssot pour l'ensemble des personnels de Corse...).

Du côté du Ministère de la Défense, une convention a été signée entre notre ministère et le MINDEF précisant que ce dernier, dans son organisation s'engageait à maintenir un niveau d'astreinte et d'heures supplémentaires au moins équivalent à la moyenne versée sur les années 2008 2009 2010.

La CGT, lors des discussions dans le cadre du groupe d'échange sur la réorganisation de l'ingénierie aéroportuaire, avait obtenu l'engagement de la DRH, confirmé par le Cabinet du Ministre que la même garantie s'appliquerait aux personnels transférés au Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SCN rattaché à la DGAC) par la mise en place d'une indemnité différentielle (du type de l'ICE dans le cadre du transfert des Parcs ou de l'ICT pour le transfert à l'EPA VNF).

Or, nous constatons que cet engagement n'a pas eu de traduction réglementaire et que les astreintes, heures supplémentaires, prime Gayssot, etc... n'ont pas été reconduites au sein du SNIA entraînant des baisses sensibles de rémunération.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons par la présente afin que ces agents à statut ministériel soient traités à l'identique de leurs collègues qu'il s'agisse du transfert aux collectivités territoriales à l'occasion de la deuxième vague de décentralisation, du transfert des Parcs de l'Equipement ou de la mise en place de l'EPA VNF.

Je vous prie, Mme le Ministre, de bien vouloir recevoir l'expression de notre haute considération.

Pour la FNEE-CGT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille'.

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général

Copie : M. Le ministre délégué aux Transports ; M. Le Directeur général de l'aviation civile.

Manifestation parisienne du 30 septembre contre le traité européen de stabilité et les politiques d'austérité

« Manifestation de masse » à Paris contre l'austérité

A l'appel d'une soixantaine d'organisations politiques, syndicales (Fédérations CGT dont celle de l'Équipement - Environnement, FSU, Solidaires...) et associatives, environ 80 000 personnes ont manifesté à Paris le 30 septembre contre les politiques d'austérité en France et en Europe et pour obtenir un référendum sur le Traité européen de stabilité.





LE 4 OCTOBRE, PORTER NOS EXIGENCES SUR LA DECENTRALISATION

A l'occasion des Etats Généraux de la démocratie Territoriale, qui se déroulent les 4 et 5 octobre à Paris, l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires et la Fédération des Services Publics CGT ont décidé de porter ensemble leurs exigences sur les enjeux liés à la décentralisation.

NOS REVENDICATIONS

- L'élaboration d'un véritable état des lieux contradictoire après trente années de décentralisation. Ce bilan indispensable, appuyé sur des exemples concrets, est un préalable à toute nouvelle mesure. Il devra être mené avec l'ensemble des acteurs. Pour la CGT, Les réformes rétrogrades antérieures, au premier rang desquelles la RGPP et la réforme territoriale, devront être remises en cause.
- Une véritable réforme fiscale d'ampleur, permettant un financement pérenne et équilibré des différents échelons administratifs, assis sur des ressources publiques.
- La rénovation et le renforcement du Statut des agents de la Fonction publique, qui est avant tout une garantie pour les citoyens. Pour la FDSP et l'UGFF, cela passe par la mise en place d'un Statut unifié des personnels.
- L'accroissement des moyens humains et financiers pour l'accomplissement des missions d'intérêt général de la Fonction publique, ce qui s'oppose à toute politique d'austérité budgétaire.
- La mise en place de lieux de démocratie où les citoyens, les employeurs publics et les organisations syndicales puissent échanger sur les missions de la Fonction publique et la qualité du service public rendu.

Alors « *qu'un acte III* » de la décentralisation est annoncé dans un calendrier extrêmement resserré (un projet de loi serait déposé au Parlement en janvier), aucune de nos légitimes préoccupations n'est à ce stade prise en compte par la nouvelle majorité.

Dans de telles conditions, l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires et la Fédération des Services Publics expriment leur désaccord avec une nouvelle vague de transferts de compétences.

Pour l'affirmer sans ambiguïté et se faire entendre, nos deux organisations organisent :

Un rassemblement devant le Sénat
(15, rue Vaugirard – 75006 Paris)
Le 4 OCTOBRE DE 12 H à 14 H

A cette occasion, nous interpellons notamment les élus (sénateurs, maires,...) par des prises de parole et la distribution d'un tract.

Venez nombreux

Montreuil, le 25 septembre 2012

Union
Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires

www.ugff.cgt.fr

la
cgt

fédération
des services
publics

la
cgt

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES :

**Il faut des garanties sur les missions,
la démocratie, le statut et la fiscalité**

A l'heure où le Président de la République, le gouvernement et des élus prônent « un acte III » de la décentralisation, la Fédération des Services Publics CGT et l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT souhaitent prendre position et s'engager autour de cet enjeu essentiel.

■ UN PROCESSUS DE RÉFORME DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES COMMUN À L'ENSEMBLE DES ÉTATS DE L'UNION EUROPÉENNE

Depuis la fin des années 1970, de profondes réformes affectent les administrations publiques et les collectivités locales des pays de l'Union européenne.

Ce processus dit de « décentralisation » s'est traduit par le transfert de responsabilités et de compétences de l'État vers les collectivités locales.

Initié par plusieurs pays — Espagne avec la Constitution de 1978, France avec les lois de

1982-1983, Belgique et Luxembourg en 1988, Italie en 1990... — il a affecté progressivement l'ensemble des États de l'Union européenne, avec, bien entendu, de fortes spécificités.

Dans cette première phase, les décentralisations mises en œuvre se sont traduites par des transferts de compétences et ont été accompagnées d'une décentralisation financière de l'État vers les collectivités locales.



**RÉPARTITION
DES COMPÉTENCES :**
Il faut des garanties
sur les missions,
la démocratie, le statut
et la fiscalité

En France

L'Acte I de la décentralisation (1982-1983) s'inscrit dans cette démarche par le transfert de responsabilités de l'État vers les collectivités territoriales (Régions, Départements et Communes). De plus, cette 1^{ère} phase de décentralisation s'est accompagnée d'une déconcentration des administrations publiques de l'État.



Pour la CGT, cette première phase de la décentralisation a été globalement une avancée en termes

de service public : transfert des compétences avec les ressources nécessaires vers des exécutifs locaux élus au suffrage universel ; mécanismes de péréquation financière en faveur des territoires les plus en difficulté ; création du Statut des personnels de la Fonction Publique Territoriale.

Elle a démontré la pertinence d'une organisation de l'intervention publique s'appuyant sur une **complémentarité État/collectivités**, déclinée au sein des services de l'État par une poli-

tique volontariste d'implantations locales contribuant à l'aménagement du territoire, et permettant d'assurer la présence de la puissance publique dans les zones rurales et urbaines.

Mais elle a été aussi **marquée par des insuffisances et des dérives** : péréquation financière insuffisante ; pouvoirs trop importants laissés aux élus locaux en matière de gestion et de garanties statutaires des personnels ; pouvoir d'intervention des citoyens peu développé...

L'inflexion et les ruptures de ces dernières années

Les années 2000 marquent une inflexion dans le processus de décentralisation mis en œuvre. En effet, les transferts de compétences État/Collectivités locales n'induisent plus de transferts financiers à hauteur des coûts des compétences transférées.

En France, dans le cadre de **l'Acte II de la décentralisation, la loi du 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales a attribué de nouvelles compétences aux collectivités (**action sociale, transports et routes, développement économique, formation professionnelle, éducation...**) et induit un important mouvement de per-

sonnels de l'État vers les Régions et les Départements qui a concerné 133 000 emplois (agents des directions départementales de l'Équipement et personnels techniques, ouvriers et de service de l'Éducation nationale). Au mépris des missions de service public, **il s'agit là essentiellement d'un désengagement de l'État que nos organisations ont combattu et continuent de condamner.**

La réforme de la fiscalité locale de 2010 a fait perdre aux collectivités locales l'essentiel de leur liberté de fixation des taux. Le fait de substituer à la taxe professionnelle un nouvel impôt (la contribution éco-

nomique territoriale) dont le taux est fixé par l'État cantonne l'essentiel de la liberté de fixation des taux des collectivités aux impôts fonciers.

Ce qui induit des transferts d'un autre type : ceux du secteur public vers le secteur privé résultant des **phénomènes de délégation et de privatisation des services publics** locaux.

Ceci a pour conséquence de modifier l'équilibre et le transfert des centres de décision des élus politiques vers le secteur privé et provoque de fait l'amointrissement conjugué des pouvoirs de l'État et des collectivités locales.

Situation dans les DÉPARTEMENTS

Une trentaine de départements sont en 2012 en grandes difficultés pour boucler leur budget.

Cette situation résulte essentiellement du gel des compensations versées par l'État aux Départements notamment en matière sociale, ce qui provoque un **manque à gagner brut de 6 milliards d'euros en 2012** après 5,7 milliards en 2011.

Les dépenses d'aides sociales (**Allocation Personnalisée d'Autonomie**, **Revenu Minimum d'Insertion**, **Prestation de Compensation du Handicap**, **Revenu de Solidarité Active**), principales compétences assumées par les départements (51 % du budget annuel des Conseils Généraux) sont ainsi passées de 14 milliards d'euros en 2001 à plus de 35 milliards en 2011.

En lien avec la crise financière et l'austérité, le début des années 2010 marque une accélération des processus de réformes des administrations publiques. À des degrés divers, aujourd'hui, l'ensemble des 27 États de l'Union européenne sont engagés dans des processus de rationnement — voire de démantèlement — de leurs administrations publiques, de leurs collectivités territoriales et de leurs politiques publiques.

La réforme territoriale du 16 décembre 2010 adhère à cette logique : outre le fait de mettre fin à la solidarité entre les territoires, elle ouvre au secteur privé l'ensemble des politiques publiques des collectivités locales. Tournant le dos aux exigences de la démocratie, elle s'inscrit dans une conception libérale de l'Europe.

Pour la CGT, il faut abroger la réforme territoriale du 16 décembre 2010

REATE

Par ailleurs, à partir de 2007, se met en place **la réforme de l'État (REATE)** partie intégrante de la révision générale des politiques publiques (RGPP). La REATE s'avère principalement un outil destiné à, d'une part, adapter les structures administratives à une politique insensée et dangereuse de suppressions d'emplois et, d'autre part, éloigner de l'intérêt général l'exercice de la puissance publique en mettant à mal les missions publiques.

Un débat qui doit être mené au fond

Tous ces éléments démontrent qu'avant de procéder à une nouvelle phase de la décentralisation, il est indispensable d'ouvrir des négociations, avec l'ensemble des acteurs, qui mesurent et approfondissent bien tous les enjeux.

La Fédération CGT des Services Publics et l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

CGT estime qu'il n'y a pas d'urgence avérée à engager une nouvelle réforme et constatent d'ailleurs que ce n'est pas une priorité des citoyens.

A partir de leur conception de la complémentarité des versants de la Fonction publique, nos organisations considèrent que le débat doit être mené, sans tabou ni a priori, sous

l'angle de la répartition des compétences, sans hiérarchisation ni lien de subordination entre elles. Ainsi peut-on penser que des missions actuellement sous la responsabilité de l'État central trouveraient mieux leur place sous celle des collectivités territoriales mais que le mouvement inverse puisse également faire sens.



Nos revendications

LA CGT REVENDIQUE

- L'élaboration d'un véritable état des lieux contradictoire après trente années de décentralisation. Ce bilan indispensable, appuyé sur des exemples concrets, est un préalable à toute nouvelle mesure. Il devra être mené avec l'ensemble des acteurs.
- Une véritable réforme fiscale d'ampleur permettant un financement pérenne et équilibré des différents échelons administratifs, assis sur des ressources publiques.
- La rénovation et le renforcement du Statut des agents de la Fonction publique qui est avant tout une garantie pour les citoyens. Pour la Fédération CGT des Services publics et l'UGFF CGT, cela passe par la mise en place d'un Statut unifié des personnels.
- L'accroissement des moyens humains et financiers pour l'accomplissement des missions d'intérêt général de la Fonction publique, ce qui s'oppose à toute politique d'austérité budgétaire.
- La mise en place de lieux de démocratie où les citoyens, les employeurs publics et les organisations syndicales puissent échanger sur les missions de la Fonction publique et la qualité du service public rendu.

Les conditions d'une réforme

À l'évidence, aucune de ces exigences légitimes n'est actuellement prise en compte par la nouvelle majorité.

Placées devant une situation, qu'elles déplorent, la Fédération CGT des Services publics et l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT ne peuvent qu'exprimer leur désaccord avec « l'acte III » de la décentralisation.

Dans les circonstances présentes, et dans la confusion regrettable qui prévaut du fait du lobbying mené par des associations d'élus, il y a fort à craindre que de nouveaux transferts de compétences soient plus affaire de prébendes que de démocratie et de besoins de la population. Dès lors, les conséquences pourraient être synonymes de nouveaux reculs pour les personnels et les citoyens.

Il est urgent de prendre de toutes autres orientations.

Rappelant leur demande d'être associées pleinement à une véritable négociation, la Fédération CGT des Services publics et l'UGFF continueront d'œuvrer pour le développement harmonieux d'une Fonction publique au service du citoyen.



Union Générale des Fédérations des Fonctionnaires
Case 542 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 31 - Courriel : ugff@cgt.fr



Fédération des Services publics CGT
Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 83 74 - Courriel : fdsp@cgt.fr



Les retraités dans l'action le 11 octobre

Non, les retraités ne sont pas des nantis !

Et pourtant dans un rapport sur la situation des retraités en France et particulièrement la situation des femmes retraitées ou veuves, la Cour des comptes préconise de récupérer 5 milliards d'euros sur les 12 dont les retraités bénéficieraient.

Cela passerait notamment par :

- Suppression de l'abattement de 10% sur le revenu déclaré
- Suppression de la majoration pour avoir élevé 3 enfants
- Suppression « à terme » des ristournes sur la taxe foncière et taxe d'habitation
- Augmentation de la CSG pour atteindre le niveau de cotisation des salariés actifs
- Suppression des exonérations de cotisations sociales pour les retraités employeurs (ex : emploi d'une aide à domicile).
- Soumission des pensions aux cotisations d'assurance maladie.

Aujourd'hui 940 000 personnes sont au minimum vieillesse et perçoivent environ 800 euros par mois , combien demain avec ces mesures ?

Les réformes successives de 1993, 2003 et 2010 sur les retraites ont affaibli de façon significative le niveau des pensions et retraites.

De cela, le rapport ne parle pas !

Un mauvais coup de plus !

Le Gouvernement voudrait créer une contribution supplémentaire de 0,15% sur les revenus imposables des retraités. Cette contribution servirait à financer la CSA (contribution de solidarité mise en place par le Gouvernement Raffarin après la canicule de 2003), puis, à partir de 2014, pour financer le futur projet de Loi sur la dépendance. Donc, des milliers de retraités seraient pour la première fois imposables en 2013 et leur pouvoir d'achat s'en trouverait encore affaibli.

Le jeudi 11 octobre 2012, à Paris et dans les territoires, les retraités doivent se faire entendre !

Partout en France et devant l'Assemblée nationale à Paris, l'intersyndicale CGT, CFDT, CGC, CFTC, UNSA ainsi que la FGR-FP appellent les retraités salariés à manifester pour rejeter le rapport de la Cour des comptes, interpellier et exiger un véritable cadre de négociations du Gouvernement

pour faire aboutir les revendications sur :

- Le pouvoir d'achat
- L'aide à l'autonomie
- L'accès aux soins

Montreuil, le 24 septembre 2012

Aux membres de la CE,
Aux Organisations,

Objet : Abrogation jour de carence.

Chères Camarades, Chers Camarades,

Réunie les 19 et 20 septembre, la CE de l'UGFF a décidé la mise en œuvre d'une pétition pour exiger l'abrogation du jour de carence.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche où la CGT doit à la fois être perçue comme la force syndicale recherchant l'unité d'action (cf. la lettre unitaire de nouveau jointe) et impulsant ses propres cadences de mobilisation.

Vous trouverez donc ci-joint :

- La pétition en format papier,
- La pétition en format électronique (signable sur le site de l'UGFF).

J'attire votre attention que la possibilité de signer la pétition en ligne ne saurait dispenser du travail militant de rencontre avec les salariés et du recueil de signatures sur la version papier.

Différents secteurs ont déjà initié une démarche similaire et recueilli un nombre significatif de signatures.

Il est proposé, dans un souci de démarche complémentaire, d'agréger toutes les pétitions entre elles.

Une première remise pourrait être effectuée à la ministre de la Fonction publique à l'occasion d'une journée d'action (en construction) à la fin du mois d'octobre. L'idéal serait donc d'agréger toutes les pétitions et de les centraliser à l'UGFF.

Bien fraternellement,



Jean-Marc CANON
Secrétaire Général

PÉTITION

JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

L'ABROGATION EST INDISPENSABLE ET URGENTE

Instaurée par l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 (loi de finances 2012), cette disposition est applicable dans toute la Fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2012.

Présentée comme une mesure d'équité envers les salariés du privé, il s'agit en réalité d'un acte politique de démagogie anti-fonctionnaire.

Alors que la grande majorité des salariés du secteur privé n'est pas assujettie au jour de carence en vertu de nombreuses conventions collectives et accords d'entreprise, aucun dispositif similaire n'existe dans la Fonction publique. D'ailleurs, la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire est bien inférieure à celle des employeurs des entreprises publiques et privées.

Le progrès n'est pas de chercher à diviser les salariés entre eux et à niveler leurs droits par le bas mais, à l'inverse, de renforcer les garanties de tous.

Cette mesure vise bien les agents publics et stigmatise les plus fragiles. En outre, la retenue pour jour de carence ne règlera en rien le déficit de la Sécurité sociale, argument phare du précédent gouvernement : l'argent ainsi économisé ne sera pas reversé à la caisse de Sécurité sociale mais restera dans celles des employeurs publics.

Socialement injuste et économique inefficace, cette disposition doit être purement et simplement supprimée immédiatement par le nouveau gouvernement.

NOM-PRENOM	AFFECTATION	SIGNATURE



Compte-rendu du comité de suivi de l'accord sur les non titulaires du 24 septembre 2012

Présents : Les syndicats signataires (CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO et l'Unsa), et pour le ministère de la Fonction publique, Harold Huwart (remplaçant Mme Colin directrice adjointe du cabinet), en charge de la Fonction publique au cabinet de la ministre, et M. Verdier, directeur de la DGAFP.

La déclaration liminaire de la CGT est annexée au compte-rendu, elle est articulée autour d'une demande de la CGT que la ministre pose un acte fort auprès des employeurs publics pour garantir que tous les éligibles seront maintenus dans l'emploi, se verront proposer une titularisation, et que tous ceux qui sont déjà sortis de l'emploi public seront intégrés au processus.

En réponse à la CGT et aux liminaires des autres syndicats, le directeur de la DGAFP affirme que dans les ministères qui aujourd'hui sont prêts à lancer le processus, il y a correspondance du nombre d'éligibles et de postes ouverts à la titularisation ; de plus cette question sera abordée au comité de pilotage des DRH ministérielles du 27 septembre. Un retour sous une forme ou une autre du « contrat de projet » est exclu. Concernant les textes déjà parus, la Fonction publique est prête à voir comment ils peuvent être perfectibles.

La CGT a tout particulièrement insisté sur la nécessité de prendre en compte la situation des agents qui ont massivement été sortis de l'emploi public, alors qu'ils sont éligibles au dispositif spécifique de titularisation.

C'est une pratique de nombreux employeurs publics, très présente par exemple dans l'Education nationale ou l'Enseignement supérieur.

Au CHU d'Amiens, pour l'hospitalière, l'ensemble des 120 suppressions d'emploi suite à restructuration ont concerné les contractuels, qu'ils soient éligibles à la titularisation ou pas.

Pour la CGT, sortir de l'emploi public des agents éligibles à la titularisation n'est d'ailleurs même pas de l'intérêt des employeurs, puisque par exemple dans l'Etat un contractuel occupe un ETP (équivalent temps plein), et sa titularisation n'aura aucun effet sur le plafond d'emploi ministériel. Etre contraint de réintégrer un agent, sorti de l'emploi public, diminuera par contre le nombre de postes disponibles sur le plafond d'emplois ministériel, ainsi que le volume de recrutements externes ministériel. Ce qui est de mauvaise gestion, sauf si le ministère n'a pas l'intention d'ouvrir de concours pour tous les agents éligibles.

(Commentaire hors strict compte-rendu de la réunion : d'où l'importance pour la CGT de la possibilité d'utiliser des listes nominatives. Il est à noter que la circulaire du 26 juillet pour l'Etat insiste sur la nécessité d'identifier avec précision la population potentiellement éligible dans le cadre de la concertation avec les partenaires sociaux. Elle stipule que dans le cadre des comités techniques l'identité des personnes ne peut être communiquée, ce qui est un rappel de la réglementation. En d'autres termes, rien n'interdit par accord entre employeurs

et organisations syndicales l'utilisation de listes nominatives, dans le respect des règles actuelles, par exemple dans le cadre des CCP - commission consultatives paritaires - représentant les contractuels.)

La ministre n'exclut pas de prendre une initiative pour sensibiliser ses collègues ministres et les employeurs publics à s'en tenir à la lettre de la loi et à l'esprit du protocole, au regard des retours des organisations syndicales, de la DGAFP, de la DGCL (FPT) et de la DGOS (FPH), a indiqué le cabinet en réponse à la demande de la CGT que la ministre donne un signe fort de sa volonté politique.

Concernant les décrets ministériels, aujourd'hui 8 sont prêts sur 28. Les arrêtés des corps à statut commun ont été transmis aux ministères début août. Très peu d'arrêtés sont prêts sur les corps propres aux ministères.

La plupart des CT ministériels, d'adoption des décrets ouvrant les corps au recrutement spécifique, devant se tenir d'octobre à décembre 2012, la possibilité de recrutement sur 2012 devient problématique, ce qui enlèverait de fait un an au plan de titularisation. Le DGAFP, conscient de cette difficulté, évoquera explicitement cette question le 27 septembre avec les DRH ministériels.

Les chiffres disponibles aujourd'hui indiquent que dans l'Etat 7.500 agents seraient cédés et 39 à 40.000 titularisables au total.

Dans la Fonction publique hospitalière, sont envisagés 8.500 cédés et environ 40.000 titularisations, sur 184.000 contractuels au 31/12/2010. En réponse à la CGT, le DGAFP a précisé que les textes en vigueur pour la FPH, qui permettent déjà la titularisation de nombreux agents contractuels en dehors du dispositif spécifique, continuent à s'appliquer.

Les chiffres donnés par chaque ministère sont approximatifs et demandent à être précisés. La FPH a mis au point un indicateur de suivi sur 285 établissements de santé (10% d'entre eux). L'ensemble des organisations syndicales ont exprimé l'exigence d'une mise en œuvre de l'annexe statistique du protocole du 31 mars 2011, la FPT étant le versant le plus perfectible pour l'instant. La CGT a insisté sur le fait que sans statistiques il est impossible d'évaluer l'impact réel du protocole.

Les agents des CFA sont éligibles s'ils ont le statut public et sont employés dans des établissements publics de l'Etat : le fait d'être contractuels sur budget propre des établissements ne constitue pas un obstacle à la titularisation, selon une jurisprudence du Conseil d'Etat stipulant que le support budgétaire de l'emploi n'a pas de conséquences sur la position statutaire de l'agent.

La DGAFP s'assurera que les cabinets ministériels se conforment aux orientations de la Fonction Publique.

Pour la Fonction publique territoriale, le décret FPT est passé en Conseil d'Etat le 22 août, et doit sortir de façon imminente ; une circulaire d'application sera présentée à la concertation. La CGT est intervenue sur la nécessité d'une parution rapide, pour que le délai de trois mois, de vote en CTP des arrêtés organisant les épreuves, coïncide avec le vote des budgets par les assemblées délibérantes.

D'autre part la CGT a demandé par lettre l'arbitrage de la ministre sur la modification de l'article 14 de la loi, pour intégrer dans le dispositif de titularisation les contrats temporaires, comme pour l'Etat : pas de réponse en séance.

Plan de travail du comité de suivi de l'accord :

Automne 2012 suivi de deux sujets :

- Circulaire sur les cas de recours aux contractuels. C'est un point essentiel pour la CGT, qui a signé l'accord parce qu'il comportait un important volet de « fermeture du robinet » de recrutement des contractuels.
- Travail sur les Etablissements publics dérogatoires, suite à la publication du rapport prévu par le protocole. Les ministères contactés par la DGAFP sont prêts à aller au bout de l'exercice, et à envisager la sortie de la dérogation pour certains établissements publics, donc la titularisation de leur personnel.

1^{er} semestre 2013 :

On aborde l'axe 3 du protocole, d'amélioration des conditions d'emploi des contractuels :

3 thématiques sont proposées,

- cadre juridique des fins de contrat,
- évaluation et rémunération des non titulaires,
- conditions de la représentation des agents contractuels (fonctionnement des CCP, mise en place éventuelle dans la FPT et la FPH, droits et moyens syndicaux des contractuels).

La CGT a demandé que tous les sujets prévus antérieurement soient abordés (registres d'entrée et de sortie, contrats-type, indemnité de fin de contrat,...). Tous les sujets seront traités, quitte à rajouter des groupes de travail.

En conséquence de ces travaux, le cabinet est prêt à envisager des modifications législatives sur des « sujets non encore défrichés ».

En conclusion de la réunion, la CGT a insisté sur le fait que si la DGAFP se veut garante du protocole, jusqu'à demander aux organisations syndicales de lui signaler les dysfonctionnements majeurs, dans la réalité les employeurs publics ont procédé massivement à des « dégraissages ». Les employeurs publics n'appliquent pas de façon uniforme l'esprit et la lettre du protocole et de la loi.



Déclaration liminaire de la CGT-Fonction publique pour le comité de suivi non-titulaires du 24 septembre 2012

La première phase de mise en œuvre du protocole sur les non titulaires du 31 mars 2011 est loin d'avoir produit tous les effets qu'on pouvait en attendre.

Le maintien dans l'emploi des agents non titulaires éligibles à la titularisation ou à la cédésation n'est pas respecté, dans les trois versants. Le non-renouvellement des contrats des ayant-droits est une pratique systématique depuis le 31 mars 2011, avant et après la promulgation de la loi, le 13 mars 2012.

Une forte proportion des agents titularisables sont de fait déjà hors de l'emploi public.

De plus, l'introduction de critères de sélectivité dans le décret cadre et la circulaire d'application pour la Fonction Publique d'Etat est contraire à l'esprit du protocole du 31 mars.

La CGT se situe toujours dans la continuité de sa signature du protocole et de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012. C'est pour cela que la CGT demande un signal fort et explicite de la ministre de la Fonction Publique en direction des employeurs publics sur 3 aspects :

1. Tous les ayant-droits à la titularisation doivent se voir proposer une titularisation dans le dispositif spécifique.
2. Maintien dans l'emploi des agents éligibles à la titularisation ou à la cédésation.
3. Tous les agents éligibles qui sont sortis de l'emploi public depuis le 31 mars 2011 doivent réellement se voir proposer une titularisation : il est nécessaire que les employeurs publics s'en donnent les moyens.

La publication du décret cadre pour l'Etat, sans prise en compte des remarques faites par les organisations syndicales, et de la circulaire du 26 juillet, avec une prise en compte insuffisante, est un signe négatif pour nous.

Depuis mai 2012, nous n'avons observé aucune inflexion de la part de la Fonction publique et des employeurs publics; aussi nous demandons que la ministre manifeste une volonté d'appliquer le protocole et la loi en en tirant toutes les conséquences, dans un écrit qui s'imposera d'autorité à chaque employeur public.

Compte tenu de tous les dysfonctionnements observés, un premier bilan de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 est souhaitable dès 2013. A cette occasion, il pourrait être décidé des ajustements et modifications réglementaires ou législatifs nécessaires.

Par exemple pourraient être ouverts deux sujets :

- Une disposition particulière a été prise dans la Fonction Publique d'Etat pour permettre la titularisation des CDD sur un contrat temporaire, mais qui exercent des fonctions permanentes. A la Fonction Publique territoriale cette disposition a été refusée, alors que ces agents sont en réalité en fonction sur des emplois permanents. Une modification encore plus précoce de l'article 14 de la loi nous paraît même nécessaire.
- Les agents sur statut dérogatoire : la loi de mars 2012 prévoit des dispositions spécifiques pour les personnels des établissements publics décidant de sortir du régime de la dérogation. Cette sortie possible devrait mettre en lumière la question des quasi-statuts

dérogatoires, Imprimerie nationale par exemple et plus généralement agents contractuels CDI reclassés à l'issue de restructuration ou de dé-localisation d'administration.... Idem pour certains agents exclus du champ de titularisation comme les adjoints de sécurité.

D'ici ce bilan, nous n'oublions pas que le gouvernement précédent avait aussi inscrit à son calendrier du printemps et de l'automne 2012 des travaux sur :

- les établissements publics dérogatoires à l'emploi de fonctionnaires, déjà évoqués,
 - les ruptures de contrats,
 - les reçus-collés,
 - les contrats-types,
 - les indemnités de fin de contrat,
 - les registres d'entrée et de sortie,
 - les rémunérations,
- en attendant les droits sociaux ainsi que les corps et cadres d'emploi d'accueil à créer ou à élargir.

Concernant les décrets :

La transcription dans le décret de la Territoriale des dispositions pour l'Etat concernant la garantie de rémunération (70% pour les A, 80% pour les B et 100% pour les C), montre le caractère insuffisant de cette garantie.

Pour le décret et la circulaire Etat, qui eux sont parus, la CGT maintient ses demandes de modification

Pour le décret nous demandons :

- au IV de l'article 1 : la prise en compte des agents gérés par des secrétariats généraux communs,
- au III de l'article 7 le retrait de la notion « par ordre de mérite » pour le classement des candidats reçus,
- au I de l'article 8, l'allongement du délai d'un mois pour l'affichage des avis de recrutement,
- au II de l'article 8, le retrait du classement « par ordre d'aptitude » des candidats,
- au I de l'article 9, pour les dispositions en matière de stage et de sanction de stage, le décret est plus restrictif que la loi, ce qui est anormal, en stipulant que ces dispositions sont celles pour les lauréats des concours internes, alors que la loi se contente de faire référence aux statuts particuliers.

Pour la circulaire :

La circulaire parue le 26 juillet a clarifié et renforcé ses préconisations pour faciliter le dialogue social dans le cadre du dispositif spécifique, et a de façon positive précisé que pour les agents sur un même poste avec des contrats successifs, la règle doit être la même pour la cédésation que pour la titularisation.

Reste que sur l'un et l'autre sujet les employeurs publics semblent considérer que rien n'est obligatoire.

D'une part la concertation n'est pas encore vraiment ouverte partout.

D'autre part le CNRS en particulier continue, pour les contrats successifs, à se demander s'il est obligé d'appliquer une circulaire, quand la loi ne dit pas explicitement la même chose. Peut-être est-il temps d'amender légèrement la loi elle-même sur ce point.

Cela pose la question des conséquences réelles des engagements de la DGAFP et du ministère de la Fonction publique.

Sur le contenu de la circulaire, nous demandons :

Titre I :

- Au b) du 1.1, d'assimiler la situation des agents ayant changé d'emploi suite à restructuration à celle des agents subissant un transfert d'emploi;
- au e) du 1.1, ouvrir la possibilité d'accéder à plusieurs corps tout en restreignant les possibilités d'accès à une seule par an, c'est ne pas permettre qu'autant de postes que d'éligibles soient ouverts;
- au 2) du 1.2, il est plus simple et plus juste de considérer que des agents gérés par des secrétariats communs à plusieurs ministères relèvent toujours du même ministère quand ils vont de l'un à l'autre;
- au 4, de clarifier les règles de rémunérations de stage (les indices de stagiaires peuvent être inférieurs à la grille du corps). De plus reprendre l'intégralité de l'ancienneté pour les promotions débouche sur la nécessité de ratio promus/promouvables supplémentaires.

Titre II :

- Au 2, nous continuons à contester l'obligation de concours réservé pour les corps à statut commun;
- au 3, tant d'agents éligibles sont aujourd'hui sortis de l'emploi public que des mesures pour s'assurer qu'ils pourront bénéficier du dispositif de titularisation sont nécessaires.

Annexe 3 :

- nous continuons à contester la possibilité de mettre en place une épreuve de pré-admission.

L'importance de ces points serait marginalisée par un engagement politique clair de la ministre à aller jusqu'au bout de la logique de l'accord du 31 mars 2011, qui mettrait fin aux manoeuvres d'évitement des employeurs publics.

